

## CHSCTA « spécial crise sanitaire et rentrée »

13 septembre 2021

Etaient présents pour l'Unsa Education :

- Sophie Toussaint (SE-Unsa)
- Daniel Poly (ITR-bio)
- Delphine Lerat (SE-Unsa)

Présentation de la situation pour cette rentrée par le recteur :

Nous avons un processus dans notre académie qui est maintenant bien rodé. Cela nous a permis d'aborder la rentrée scolaire autour de la vigilance avec une certaine sérénité dans l'approche sanitaire.

La crise que nous connaissons est une crise longue. Elle s'impose comme une contrainte, pesante, forte mais cette contrainte ne nous a pas empêché d'exercer notre mission d'éducation, et cela grâce à un effort collectif.

Une attention est portée aux risques psychosociaux et tout particulièrement aux personnels qui rentrent d'ASA.

Gestion des cas positifs :

Le protocole est inchangé, on applique ce que l'on faisait depuis mars dernier, à savoir fermeture de la classe au 1<sup>er</sup> cas

Au vendredi 10 septembre, on comptait dans notre académie 121 classes fermées. On est dans des proportions comparables au niveau national.

Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les classes ne sont pas fermées au 1<sup>er</sup> cas contact. Les chefs d'établissement envoient à l'ARS la liste des élèves et personnels qu'ils pensent être potentiellement cas contact sans tenir compte du statut vaccinal, puis c'est l'ARS qui fait le « tracing ». Il y a une annexe au protocole pour que les parents attestent sur l'honneur que leur enfant est ou non « contact à risque ». Ne sont contact à risque que ceux qui ne sont pas vaccinés : dans ce cas les enfants doivent rester 7 jours isolés. Vigilance particulière sur les classes de 6<sup>e</sup> où le protocole 2<sup>nd</sup> degré s'applique mais où les élèves ne peuvent pas être vaccinés.

Nous disposons de 54 médiateurs LAC (lutte anti covid) plus 63 AED « crise sanitaire » qui accompagnent notamment les élèves pour aller se faire vacciner, mais pour ces derniers, il y a parfois des difficultés de recrutement.

La vaccination :

Tout va bien, toutes les dates sont prises. C'est-à-dire que tous les élèves se sont vus proposer une date pour une première injection avant fin septembre et une date pour une deuxième injection avant vacances de toussaint.

### Tests salivaires :

Ils reprennent avec les laboratoires de la même manière qu'avant les vacances. On va progressivement « monter en puissance » : par exemple, dans les Vosges, toutes les écoles se seront vues proposer des tests avant vacances de toussaint.

Moselle : 20 % des écoles « testées ». Tous les personnels peuvent avoir des autotests sur simple demande à leur chef d'établissement ou à leur IEN. Selon le recteur, la probabilité que l'on ait des clusters en collège ou en lycée est extrêmement faible, compte tenu des taux de vaccination.

### Obligation vaccinale :

Environ 700 personnels de l'académie sont soumis à l'obligation vaccinale. Le 24 août, toutes les personnes concernées ont été prévenues par un courrier individuel pour leur notifier cette obligation. Selon la secrétaire générale, moins d'une dizaine de situations sont problématiques. Ces personnels seront reçus en entretien pour essayer de trouver une solution.

La question des Psy-EN se pose car des dérogations ont été accordées dans certains services publics.

### Personnels vulnérables :

La circulaire de la fonction publique du 9 septembre 2021 liste les conditions qui peuvent permettre d'être considéré comme « personne vulnérable ». Cependant des compléments doivent encore parvenir, notamment sur la notion de « personnes exposées à de fortes densités virales ».

### Télétravail :

On est entré dans « une phase normale » (c'est-à-dire qu'il n'y a plus à ce jour de télétravail « subi », avec l'application du droit commun (3 jours maxi par semaine). Il est à noter qu'une indemnisation a été mis en place (2.50€ brut par jour plafonné 220€ par an) pour prendre en charge les frais d'électricité, chauffage ...

### Questions diverses :

Les professeurs d'EPS ne devraient-ils pas être tous dotés de masque FFP2 ?

#### *Réponse du médecin conseil :*

Le masque FFP2 serait une fausse protection pour les professeurs d'EPS :

- Problème de respiration
- Serait chargé de particules d'eau qui, s'ajoutant à la transpiration feraient perdre leur efficacité aux masques FFP2

Remarque : des masques FFP2 peuvent être fournis à des personnels dans le cadre d'un aménagement de poste.

Pas d'obligation du pass sanitaire dans les instances et séminaires professionnels regroupant moins de 50 personnes.